

Broglie
27270



Mairie

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le

ID : 027-212701171-20211210-2021088-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt et Un, le dix décembre à vingt heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire**.

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe
M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint

M. LEROUGE Christian, Mme TESSIER Laurence, M. LATHAM Amaury,
M. SEHET David, Mme COUVREUR Laëtitia, Mme BRUMENT Magali
Mme HARANG Vanessa, M. de BROGLIE Philippe-Maurice,
Conseillers Municipaux.

Excusés : M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pouvoir à M. SEHET David,
Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 29/11/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : CREATION DE LA RAMPE D'ACCES PMR DE L'ECOLE MATERNELLE CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE ET DU CONTROLEUR TECHNIQUE.

Monsieur le Maire expose : EAD (Eure Aménagement Développement), Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la Commune de BROGLIE pour la création de la rampe d'accès PMR de l'école maternelle, a engagé une consultation directe (par mails) pour arrêter le choix de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre qui assurera les travaux de mise en conformité de l'accessibilité PMR de l'école publique communale, ainsi que du Contrôleur Technique qui assurera le respect des normes lors de ces travaux.

Pour la Maîtrise d'Œuvre, quatre équipes ont été consultées :

AD FACTO – INFRATEC INGENIERIE – ANTHEA GROUP – GROUPE GINGER

Deux d'entre elles ont remis une offre (AD FACTO et INFRATEC INGENIERIE), offres conformes au cahier des charges.

Pour le Contrôleur Technique, quatre bureaux d'études ont été consultés :

APAVE - BUREAU VERITAS – DEKRA - SOCOTEC

Les quatre ont remis une offre, offres conformes au cahier des charges.

Les analyses établies par EAD pour chacune de ces deux consultations, outre la conformité des dossiers administratifs, tiennent compte du respect des critères demandés aux prestataires.

Après présentation des propositions et des analyses correspondantes, les membres présents décident de retenir :

→ INFRATEC INGENIERIE, pour l'équipe de Maîtrise d'Œuvre

→ DEKRA, pour le Contrôleur Technique

qui présentent des offres répondant aux attentes de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

→ **DECIDE** d'attribuer la mission de Maîtrise d'Œuvre à INFRATEC INGENIERIE pour un montant de 14 200,00 €HT (soit 17 040,00 €TTC)

→ **DECIDE** d'attribuer la mission de Contrôleur Technique à DEKRA pour un montant de 2 160,00 €HT (soit 2 592,00 €TTC)

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces deux dossiers (dont l'offre de Maîtrise d'Œuvre et l'offre du Contrôleur Technique) au nom et pour le compte de la Commune de BROGLIE.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE**.

Rendu Exécutoire après Dépôt
en Préfecture

le **13 DEC. 2021**
et Publication ou Notification
du

le Maire




